



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Rose MEUNIER, Jean-Yves MEIGNEN, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSEE : Pamela BARATELLA.

ABSENT :

1. Local des associations – modification de la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification à apporter à la convention, portant sur l'utilisation de la salle par les autres associations que celle du patchwork et à supprimer l'obligation pour la mairie d'informer systématiquement cette dernière.

2. Création d'une commission extra-municipale du tourisme.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de créer une commission extramunicipale du tourisme et désigne les membres suivants : Isabelle Oudot, Jean-Yves Meignen, Henri Duyn, Marie-José Noël. Un siège est proposé à l'association Vivre à Simiane dont les statuts évoquent le tourisme sur la commune.

3. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les conseillers municipaux décident à la majorité (Gilles COUTTON, Benoît CASSAN, Marie-José NOËL et Vincent BLANC votent contre) de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour financer le projet d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 534 476.99 € HT (études et travaux).

4. Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.

Les membres de l'assemblée prennent acte du compte-rendu : un don et un avenant au contrat d'assurance.

5. Durée des amortissements.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la durée des amortissements présentée.

6. Budget eau et assainissement – décision modificative.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité la décision modificative proposée.

7. Modification de la délibération 2016-95 portant sur la demande de subvention pour travaux de sécurisation des établissements scolaires.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier la demande de subvention qui s'élève désormais à 6 094.84 € HT (devis des enrochements retiré du dossier suite à la demande de la Préfecture).

A Simiane la Rotonde, le 21 décembre 2016.

Le Maire, Louis LAUDUN

